



Convention portant sur la réalisation d'une prestation de sensibilisation et dépistage bucco-dentaire pour les enfants de moyenne section

Entre les soussignés :

**Le prestataire,
Raison sociale :**

APESAL

6 rue des Nielles
59486 Armentières
07 89 08 04 36
337 961 999 00071
Gaëlle CHABAS
Directrice

Téléphone :

Siret :

Représentée par :

Qualité :

Organisateur et financeur :

Ville de Hem

Adresse :

42 rue du Général Leclerc
59510 Hem
03 20 66 70 38
Francis VERCAMER
Maire

Téléphone :

Représenté(e) par :

Qualité :

Il a été convenu ce qui suit :

Apesal fournira à l'organisateur une animation de sensibilisation et de dépistage bucco-dentaire pour les enfants de moyenne section en présence de leurs parents au cours du mois de janvier 2025.

L'intervention sera réalisée par le biais d'une animatrice de prévention et d'un chirurgien-dentiste de l'APESAL dans les 4 écoles maternelles, situées en quartier prioritaire, de la ville de Hem ; l'Ecole Marcel Pagnol, l'Ecole Saint-Exupéry, l'Ecole Marie Curie et l'Ecole La Fontaine.

L'action se déroulera de la façon suivante :

- Une sensibilisation ludique à l'hygiène bucco-dentaire auprès des enfants et de leurs parents en classe d'une durée de 25 minutes
- Des dépistages bucco-dentaires réalisés par le Chirurgien-dentiste, le cabinet dentaire mobile, d'une durée d'environ 5min/individuel avec le parent – 10 min/groupe de 6 enfants pour les enfants non accompagnés avec autorisation parentale.
- Les parents seront invités à assister à l'animation en classe et à accompagner leur enfant dans le cabinet dentaire mobile pour le dépistage permettant de sensibiliser individuellement chaque famille.

Puis après le dépistage, APESAL recontactera par téléphone toutes les familles des enfants ayant besoins de soins pour accompagner les familles vers l'accès aux soins. En cas de difficultés, l'APESAL pourra orienter les familles, si besoin, vers le Service MAS (Mission Accompagnement Santé) de la CPAM de Roubaix Tourcoing ou de Lille en fonction des affiliations.

VILLE DE HEM

L'offre comprend la préparation et le temps face au public.

Cette prestation sera facturée à l'organisateur :

- La Ville de Hem : 2010 euros TTC

L'organisateur s'engage à payer la prestation 2025, sur présentation d'une facture établie par le prestataire, comme suit :

- 2010 euros TTC après service effectué

L'organisateur - la Ville de Hem - s'engage à :

- Orienter les bénéficiaires soit directement, soit via les partenaires prescripteurs
- Limiter l'effectif en fonction des possibilités
- Garantir la sécurité des participants lors de la prestation

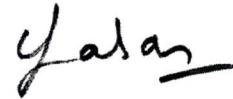
Le prestataire - l'association « APESAL » - s'engage :

- Fournir la prestation conformément aux termes de la présente convention
- Rendre compte de son activité auprès de l'organisateur (présence aux réunions) et à rédiger des bilans écrits finaux
- En cas d'empêchement de l'intervenant,
 - o Soit à fournir, dans la mesure du possible, un autre intervenant à l'organisateur,
 - o Soit à reporter la prestation en accord avec la Ville de Hem.

Fait en trois exemplaires le 02 janvier 2025

Pour l'association APESAL

La directrice,



Gaelle CHABAS



Association de Prévention et d'Education Sanitaire - Actions Locales
6 rue des Nieuilles BP 90121
59486 ARMENTIERES CEDEX
06 87 05 22 22

Pour la Ville de Hem,

Le Maire,



VERCAMER Francis